



DROIT DE GRÈVE : DÉCLARATION INDIVIDUELLE PRÉALABLE À LA DSNA

PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE 20 NOVEMBRE

Nous avons appris en fin de semaine dernière que la proposition de loi visant à imposer une déclaration individuelle préalable passera dans l'hémicycle mercredi 15 novembre. Le gouvernement ayant décidé d'une procédure d'urgence, cela marquera la fin du processus législatif. Compte tenu du délai de préavis déjà existant dans la fonction publique, une mobilisation n'est pas possible sur cette journée. Cependant, l'USACcgt considère que les agents doivent pouvoir exprimer leur opposition à cette nouvelle restriction du droit de grève.

15 NOVEMBRE 2023 : UN NOUVEAU COUP DE CANIF DANS LE DROIT DE GRÈVE

Le texte, qui sera présenté en séance plénière à l'Assemblée nationale le 15 novembre, n'a pas évolué depuis notre dernière publication sur le sujet ([ICI](#)). Il s'agit d'un recul majeur qui a déjà été expérimenté dans d'autres modes de transport avec tous les abus qui ont pu être constatés dans de grandes entreprises comme la SNCF ou Air France (cf ci-contre), certes condamnées mais bien après que les conflits soient passés. Et il ne faut pas oublier que dans ces entreprises, cette déclaration préalable n'est pas couplée à la mise en place d'un service minimum, alors que ce sera toujours le cas à la DGAC !



Article du Figaro
Air France

L'ABSENCE DU SYNDICAT MAJORITAIRE

Péché d'orgueil, incompétence ? On peut légitimement se demander ce qui a pu pousser le SNCTA à changer de point de vue sur le sujet et a publiquement revendiqué son soutien à la proposition de loi (enfin publiquement auprès du pouvoir politique, car vers les agents DGAC ils sont beaucoup plus discrets). Il semblerait qu'ils se soient contentés d'une vague promesse de révision à la baisse du dimensionnement du service minimum... Promesse dont nous attendons toujours la mise en œuvre alors qu'en parallèle la proposition de loi risque d'être promulguée sous quelques semaines. Les nombreux abus de la Direction des Opérations (qui, rappelons-le, compte pourtant en son sein de nombreux anciens membres du Bureau National du SNCTA) ne devraient pourtant pas inciter à la confiance (non mise en place du service minimum malgré des demandes des services, mise en place d'astreintes à des endroits non soumis à service minimum, pour des UOP etc.). Le SNCTA risque de très rapidement déchanter.



Article de
FranceInfo SNCF

20 NOVEMBRE 2023 : DÉFENDONS LE DROIT DE GRÈVE

La même rengaine sera ressortie comme à l'accoutumée : tout cela serait la faute de la CGT, etc. Nous sommes cependant bien loin de la vérité puisque justement l'USACcgt était très claire dans ses appels à la grève et n'a jamais pris la direction par surprise sur ces sujets. C'est bien plus la gestion hasardeuse de la DO pendant le mouvement contre la réforme des retraites et le soutien du syndicat majoritaire qui aboutit à cette situation.

Face à cette attaque du droit de grève, l'USACcgt décide d'appeler les agents à se mobiliser pour faire savoir qu'ils sont opposés à cette nouvelle restriction du droit de grève.

L'USACcgt a déposé un préavis de grève couvrant tous les agents ICNA et TSEEAC pour la journée du 20 novembre 2023 ainsi que les nuitées amont et aval.

DÉFENDONS LE DROIT DE GRÈVE LE 20 NOVEMBRE !